

## ANNEXE I

### REFERENTIEL PROFESSIONNEL

L'éducateur(trice)sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de **développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances**.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

#### I- Présentation du secteur professionnel

##### a) Le poids économique du secteur :

Les secteurs économiques de la remise en forme et du fitness demeurent en France extrêmement dynamiques. On dénombre en France environ 5 millions de pratiquants des activités de remise en forme dans le secteur marchand. Tous secteurs confondus (marchand et associatif) on estime qu'environ une quinzaine de millions de français pratiquent la musculation, le fitness ou la gymnastique d'entretien.

En France, les activités en secteur marchand représentent un marché estimé à 2,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2014. Le potentiel est encore exponentiel. L'évolution des pratiques, et du marché augure d'un développement encore efficient pour la décennie à venir. La croissance est directement liée au développement de la pratique par le public alors que le prix moyen est en légère baisse (Association Europe Active - rapport 2015). Cette croissance est confirmée par l'INSEE : indice 115 en moyenne en 2014, alors qu'il était de 100 en 2009, soit une croissance de + 5 % par an. Sur un plan mondial, les résultats d'études et analyses auprès des instructeurs et coaches, des managers et gérants de clubs, des équipementiers et des professionnels de la santé et de la recherche en exercice physique, confirment la pérennité des pratiques établies et l'essor de nouvelles tendances adossées à la conception de nouveaux programmes, de nouveaux concepts d'entraînement et la création ou la fabrication de nouveaux produits (Source Fitness Management et International Health and Raquet sport Association, IHRSA).

##### b) Les entreprises et les structures :

Il existe 3 500 centres de fitness en France (Association Europe Active –rapport 2015), leur nombre est en forte progression, particulièrement sensible dans le secteur des « franchisés » et des « libres services »

Il est possible de distinguer plusieurs types d'acteurs qui construisent l'identité diversifiée du secteur professionnel « de la forme » :

. les « libres services » qui proposent des activités non encadrées ; ils sont portés par la demande de liberté de faire du sport à tout moment, pour un prix très bas, impliquant parfois une ouverture de la structure 24h/24h ;

. les « franchises », notamment en province, avec des réseaux nationaux dépassant souvent 200 centres de fitness ;

. les structures indépendantes (non franchisées) qui appuient leur identité sur la qualité de l'encadrement, la spécificité des activités proposées, les prestations annexes (sportives, esthétiques, diététiques, ...)

. les associations sportives parmi lesquelles on trouve les structures « uni sports » (clubs d'haltérophilie), les clubs « omni sports » (FFEPGV, FFCE, FFEPMM,...) et les structures sportives engagées dans un projet de performance ou de compétition (sports professionnels ou de haut niveau).

### **c) Les évolutions du secteur :**

Le secteur est dynamique et en perpétuelle évolution dans un marché dans lequel la concurrence est forte. Connectées à une demande sociale dense et évolutive, les entreprises doivent constamment remettre en question leurs fonctionnements. Quelques « tendances générales » se dessinent toutefois :

#### 1) la pérennisation :

. de la mixité dans les pratiques multiformes de renforcement musculaire tant sur les parquets (cours collectifs) que sur les plateaux de musculation et de cardio training ;

. des programmes d'entraînement fonctionnels orientés sur le perfectionnement de la musculature de soutien (méthodes pilate, core training, gainage, ...)

. des programmes de dance-fitness (zumba, step,...) et des pratiques avec support musical

; . des pratiques de remise en forme en environnement aquatique (« aqua-fitness »).

#### 2) le développement :

. des pratiques d'entraînement au poids de corps qui modifient et redimensionnent l'architecture des salles de fitness « traditionnelles » ainsi que l'utilisation d'équipements novateurs adaptés (petits matériels, agrées spécifiques...)

. des programmes d'entraînement et de conseils pour un meilleur contrôle pondéral chez les adultes et la prise en compte de l'obésité infantile et adolescente ;

. des programmes de fitness destinés à une population « sédentaire » avec une attention particulière portée à la santé (prévention de risques, population concernée par les problématiques cardiaques, de diabète, publics « séniors », ...)

. des activités d'entraînement animées et encadrées par des professeurs de fitness sous formes individualisées ou en petits groupes (en club, à domicile ou en plein air, cross fit, running, urban training).

## **II- Description de l'emploi**

### **a) Appellation :**

Les profils d'emploi repérés sont adossés aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur... On distingue alors plusieurs types d'emplois occupés :

. conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs ;

. conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel ;

. présentateur en fitness ;

. responsable d'équipe d'animation.

## **b) Descriptif :**

Le secteur économique de la remise en forme génère des métiers d'encadrements appuyés par des compétences et des savoir-faire articulés autour des axes suivants :

**1° - L'axe des compétences pédagogiques et méthodologiques** est centré sur la capacité à répondre aux besoins de la clientèle, à l'encadrer et l'assister en toute sécurité tant dans le domaine des activités individuelles telle le cardio-training, la musculation et parfois la balnéo-détente que dans l'animation des cours collectifs à dominante « aérobie » tels que le Step, le Low Impact Aérobie ou les cours à concept (Les Mills, Pilates, Zumba, ...). Ces activités pratiquées et enseignées sur support musical s'appuient sur des techniques dont certaines sont très référencées. Les enchaînements obéissent à des règles de construction bien établies. Ces cours, exigeants, nécessitent de la part des animateurs un bagage technique réel, et une capacité d'animation qui repose principalement sur la relation musique/mouvement, le dynamisme, la communication, la gestion et la maîtrise des langages corporels, la réactivité et la capacité d'adaptation de l'animateur.

**2° - L'axe des compétences dans le domaine technologique** nécessite d'être opérationnel dans l'utilisation et la programmation de nouveaux outils où les commandes électroniques, l'inter connexion et l'assistance informatisée sont incontournables. La compétence ne se limite pas à une simple utilisation mais questionne bien la capacité du professeur à comprendre la logique de fonctionnement des appareils afin d'adapter appareil et programme aux besoins du client. Ces compétences se retrouvent principalement dans les domaines et déclinaison du « coaching » et s'utilisent dans les processus d'évaluation (bilan de condition physique), la construction des programmes de cardio training et/ou de musculation, l'entraînement fonctionnel. Ces compétences, signatures du métier, s'appuient sur des connaissances fondamentales en anatomie et biomécanique, en physiologie de l'effort et en méthodologie de l'entraînement.

**3° - L'axe des compétences dans le domaine de l'environnement institutionnel et socio-économique des activités de la forme** est implicite. Les métiers d'encadrement des activités de la forme s'exercent au sein d'un environnement réglementé qui évolue constamment. Les structures juridiques des salles de remise en forme et la typologie des emplois possibles exposent le professionnel à la maîtrise de son environnement de travail afin de répondre aux problématiques économiques, fiscales, réglementaires et commerciales de son activité professionnelle et de son devenir.

## **c) Débouchés :**

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness ou en nombre plus réduit dans le secteur associatif. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs. Il est exercé par des femmes et des hommes. Depuis quelques années, on constate une forme de travail nouvelle dans ce secteur : l'auto-entrepreneur.

### **Estimation des emplois dans le secteur marchand**

En comptant 3 500 centres, on peut estimer à 17 500 emplois temps plein (ETP), soit environ 8 100 animateurs. En ajoutant les auto-entrepreneurs, l'emploi se situe entre 15 000 et 20 000.

### **Estimation des emplois dans le secteur associatif**

Le secteur associatif emploierait près de 10 000 salariés, soit environ 3 500 équivalents temps plein. (Une augmentation du volume de recrutement dans ce domaine est constatée depuis 2005, notamment à temps partiel)

### **Perspectives**

L'emploi dans le secteur professionnel des activités de la forme continue de se développer. Son dynamisme s'articule aujourd'hui autour des leviers principaux « générateurs d'emploi » que l'on trouve dans :

- . le développement et la création de nouvelles structures de fitness : salles à vocation commerciales, structures associant différentes formes de pratiques, associations sportives ;
  - . le maintien de la demande sociale de pratiques encadrées par un professionnel garantissant la sécurité et les progrès ;
  - . l'accueil de nouveaux publics cibles : publics sur « prescription médicale », publics adolescents (en quête d'identité, en surpoids...), publics sportifs en recherche de performance (cross fit, préparation physique, haltérophilie) ;
  - . le développement du statut d'auto-entrepreneur (particulièrement significatif depuis 2009).
- (source : enquête Creps Dijon 2009).

Le secteur porte encore pour au moins 10 ans un véritable potentiel de développement de son activité qui générera de fait le recrutement de professionnels de l'encadrement (Enquête Fitness Challenge 2015). Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » (BPJEPS AGFF) de 90 % témoignent de l'attractivité de ce secteur et de son dynamisme.

### **III- Fiche descriptive d'activités**

La fiche descriptive d'activités liste l'ensemble des activités conduites par les titulaires du brevet professionnel de la spécialité « éducateur sportif », mention « activités de la forme ».

Ces activités sont classées autour de deux fonctions non hiérarchisées :

- fonction conduite d'un projet d'animation,
- fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure.

Dans chaque fonction sont décrites :

- les activités conduites par tous les titulaires de la mention quelle que soit la situation professionnelle concernée,
- les activités spécifiques à chacune des 2 options suivantes :

- **option « cours collectifs » :**

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique ;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... ;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

- **option « haltérophilie, musculation » :**

- activités de l'haltérophilie ;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...) ;
- activités de cardio-training (ergomètres ...) ;
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

#### **A) - Fonction conduite d'un projet d'animation :**

Il/elle conduit un projet d'animation, de découverte, d'initiation et / ou de perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

##### **1. Il/elle élabore :**

Il/elle :

- prend en compte et analyse le contexte, les attentes de la structure et adapte son action aux contraintes de celle-ci,
- identifie les caractéristiques des différents publics (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, seniors en fonction du champ d'application),
- analyse et prend en compte les attentes, les besoins, les capacités, le niveau, les motivations et la disponibilité du public et s'adapte à leur demande pour définir les objectifs de son action,

- élabore une progression ou un programme,
- hiérarchise les tâches préalables à la mise en place de l'action pédagogique et en définit les moyens (choix de l'activité, des méthodes, des outils...),
- prévoit les modalités, critères et outils d'évaluation de son action d'animation ou d'activités,
- prévoit les temps de bilan avec les pratiquants,
- prévoit un programme de rechange ou de substitution,
- prend en compte les caractéristiques de l'équipe d'encadrement,
- définit les objectifs de la séance en les adaptant aux publics,
- prépare sa séance en tenant compte des caractéristiques du public et du projet de la structure en choisissant des organisations pédagogiques adaptées,
- justifie le choix des exercices, méthodes et techniques par ses connaissances.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

- Il/Elle peut être amené(e) à participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

## **2. Il/elle réalise :**

Il/elle :

- accueille et prend en charge les personnes et les met en situation,
- utilise des organisations pédagogiques adaptées,
- aménage et gère ses espaces de pratique,
- utilise les méthodes et les outils adaptés à son action,
- présente l'objectif et le thème de la séance,
- donne des consignes de placement, de respiration et d'exécution des différents exercices utilisés,
- explicite les techniques,
- s'adapte aux capacités des pratiquants,
- quantifie les exercices,
- fait ressentir les exercices de façon variée et adaptée,
- utilise et maîtrise les gestes et les techniques nécessaires,
- utilise différents canaux de communication : verbal, gestuel,
- met en place un échauffement adapté au public et à la séance,
- met en place un retour au calme adapté au public et aux objectifs de la séance,
- observe les pratiquants, régule les situations et apporte les corrections nécessaires,
- s'adapte en temps réel aux situations imprévues et propose les aménagements nécessaires,
- varie les séances et fait preuve d'originalité,
- gère un groupe qui peut être hétérogène,
- initie le public aux différentes techniques,
- implique les pratiquants dans la réalisation de son action,
- est attentif au placement corporel,
- gère le temps et l'espace et informe régulièrement les pratiquants,
- propose des séances structurées,
- favorise l'écoute réciproque,
- prend en compte les questions et les propositions des personnes qu'il/elle a en charge,
- crée un climat de confiance,
- s'exprime de manière à être compris(e) de tous,
- fonctionne en interactivité avec son public,
- établit une relation positive avec les pratiquants,
- utilise et maîtrise les outils d'évaluation mis à sa disposition.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

- Il/elle peut être amené(e) à coordonner l'action de personnes qui l'assistent et ou qui participent à la mise en œuvre du projet,
- Il/elle peut être amené(e) à utiliser une langue étrangère.

Aux activités conduites par tous les animateurs, quelle que soit la situation professionnelle concernée, s'ajoutent les activités spécifiques suivantes :

• **Pour l'option « cours collectifs »**

Il/elle :

- choisit ses musiques et les utilise à bon escient , -
- travaille sur la relation musique mouvement,
- organise ses enchaînements d'exercice de façon fluide (gestion des transitions et de la séance dans son ensemble).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

Il/elle :

- peut être amené(e) à individualiser une séquence de travail,
- peut être amené(e) à travailler sur le relief musical,
- peut être amené(e) à réaliser des montages audio à partir de produits existants sur le marché.

• **Pour l'option « haltérophilie, musculation » :**

Il/elle :

- choisit le programme standard adapté à la situation,
- utilise et maîtrise les outils technologiques et informatiques (ergomètres, logiciels...) mis à sa disposition,
- individualise une séquence de travail,
- effectue des bilans d'état de forme (tests).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

- Il/elle peut être amené(e) à construire des programmes personnalisés de préparation physique.

**3. Il/elle évalue et rend compte de son action et de son projet d'animation**

Il/elle :

- évalue son action dans le cadre du projet,
- évalue les effets de son action (les acquis, la progression des personnes...) selon des critères préalablement définis,
- évalue la satisfaction des personnes,
- propose d'éventuelles modifications, réajustement destinés aux pratiquants,
- identifie les pratiquants en difficulté,
- établit le bilan de son projet et en rend compte au responsable de la structure,
- propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations,
- évalue la qualité des rapports humains au sein de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

- Il/elle peut être amené(e) à élaborer un outil d'évaluation.

**Aux activités conduites par tous les éducateurs(trices) sportifs(ves), quelle que soit la situation professionnelle concernée, peuvent s'ajouter les activités spécifiques suivantes :**

Il/elle :

- renseigne des documents-bilan destinés aux clients, pratiquants ou usagers,
- répond aux questions des pratiquants concernant leur programme.

**Il/elle développe des activités relatives à la gestion de la sécurité**

Il/elle connaît les obligations légales et les règles de sécurité et les réactualise.

En direction du public :

Il/elle :

- garantit l'intégrité des personnes en prenant en considération l'état physique et psychologique du client, usager ou pratiquant (certificat médical, entretien ...),
- propose des activités adaptées et les met en œuvre en respectant le niveau des pratiquants (il gère l'intensité, la durée, la récupération...),

- émet, respecte et fait respecter les normes d'exécution des exercices,
- intervient de manière adaptée en cas d'accident ou de malaise d'une personne (gestes de premiers secours),
- conseille les pratiquants pour les équipements personnels,
- informe les pratiquants des règles d'hygiène et de sécurité,
- respecte et fait respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,
- identifie les personnes en difficulté et adapte son action,
- lutte contre la violence et les incivilités dans la structure qui l'emploie,
- identifie les comportements à risques, les prévient et les signale,
- repère les situations conflictuelles et les régule,
- fait respecter une éthique et une déontologie dans la structure.

En direction du matériel :

Il/elle :

- recense et vérifie le bon état du matériel et son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur,
- connaît et vérifie l'état du matériel de premiers secours,
- sécurise son espace de pratique,
- veille à une utilisation sécuritaire du matériel,
- veille au respect des conditions d'utilisation des espaces de pratique,
- gère les relations avec d'autres utilisateurs des mêmes espaces.

En direction de lui-même :

- Il/Elle gère son stress et sa fatigue,
- Il/Elle se conduit en professionnel vis-à-vis des pratiquants,
- Il/Elle surveille son état de forme et veille à préserver son intégrité physique.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

- Il/Elle peut être amené(e) à entretenir le matériel et tenir à jour le cahier de maintenance,
- Il/Elle peut être amené(e) à prodiguer des conseils relatifs à l'alimentation et l'hygiène de vie.

#### **4. Il/elle entretient son niveau de pratique personnelle**

##### **B) Fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure**

L'éducateur(trice) sportif(ve) des « activités de al forme » participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre du projet global, des objectifs de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés.

##### **1. Il/elle participe à l'organisation du fonctionnement de la structure** Il/elle :

- participe à l'organisation du travail,
- participe à la programmation et à la planification des activités,
- participe aux diverses réunions de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

Il/elle :

- peut être amené(e) à participer à l'organisation d'événements : spectacles, compétitions, déplacements... (moyens, hébergement, restauration),
- peut être amené(e) à effectuer des démarches auprès d'organismes ou de services (État, commune, comité d'entreprise...),
- peut être amené(e) à contribuer à la création de produits,
- peut être amené(e) à participer à la gestion des stocks et à la vente de produits annexes,
- peut être amené(e) à participer à la tenue des différents registres ouverts dans la structure (cahier de caisse journalier, fichier clients, usagers, licenciés...),
- peut être amené(e) à animer des réunions.

## **2. Il/elle participe à l'accueil et à l'orientation du public dans la structure**

Il/elle :

- accueille les nouveaux adhérents,
- fait visiter la structure,
- présente l'objet et les prestations de la structure,
- conseille les adhérents dans le choix des prestations en tenant compte des caractéristiques du public et de la structure,
- interroge pour affiner la demande,
- personnalise la réponse,
- conseille le pratiquant,
- utilise des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action,
- diffuse les informations concernant ses activités et les actualise,
- se documente et collecte les informations.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/elle peut être amené(e) à participer à l'élaboration du dispositif d'accueil,
- Il/elle peut être amené(e) à répondre au téléphone, à prendre des messages et à en rendre compte.

## **3. Il/elle participe à l'administration sous la responsabilité de son employeur**

- Il/elle renseigne les déclarations d'accident.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser:

Il/elle :

- peut être amené(e) à vérifier les éléments du dossier d'inscription,
- peut être amené(e) à renseigner les documents administratifs et les vérifier,
- peut être amené(e) à exécuter des tâches de saisie,
- peut être amené(e) à utiliser divers moyens techniques (tél, courriel, fax...).

## **4. Il/elle participe au développement et à la gestion de la structure**

Il/elle :

- participe à la promotion des différentes prestations de la structure,
- se tient informé(e) des évolutions du secteur et de son activité,
- conseille sur l'aménagement des zones de pratique,
- formule des propositions de développement,
- valorise l'image de la structure,
- participe à la fidélisation de la clientèle, usager ou licencié,
- s'adapte à des pratiques nouvelles,
- actualise régulièrement ses connaissances et développe de nouvelles compétences,
- propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations et des produits.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

Il/elle :

- peut être amené(e) à proposer des solutions d'aménagement et d'achat d'équipement,
- peut être amené(e) à développer un secteur d'activités ou à prendre une responsabilité dans une action particulière au sein de la structure (sécurité, accueil, hygiène...),
- peut être amené(e) à négocier avec des fournisseurs,
- peut être amené(e) à faciliter l'action des bénévoles,
- peut être amené(e) à réactualiser des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action,
- peut être amené(e) à mettre à jour un site Internet et à le présenter aux clients,
- peut être amené(e) à préparer et animer un événement (stand, journée portes ouvertes, participation à un salon...),
- peut être amené(e) à préparer des éléments d'informations pour les médias (interview...),
- peut être amené(e) à utiliser les nouvelles technologies de communication,
- peut être amené(e) à rédiger des messages à caractère promotionnel (affiches pour présenter une nouvelle activité ou événement dans la vie du club...).



Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser dans le cas où il ou elle est travailleur

indépendant :

Il/elle :

- peut être amené(e) à élaborer un projet suite à une étude de marché,
- peut être amené(e) à choisir le statut juridique de son activité,
- peut être amené(e) à établir une déclaration d'exercice,<sup>x</sup>
- peut être amené(e) à élaborer un budget annuel,
- peut être amené(e) à gérer le budget d'une activité,
- peut être amené(e) à estimer le coût d'une prestation,
- peut être amené(e) à fixer le prix de vente d'une prestation en fonction de l'offre et de la demande, de la concurrence, en tenant compte de la notion de rentabilité,
- peut être amené(e) à émettre des factures et/ou des notes d'honoraires,
- peut être amené(e) à cibler un type de clientèle,
- peut être amené(e) à prospecter un nouveau public,
- peut être amené(e) à effectuer un suivi de clientèle,
- peut être amené(e) à effectuer un suivi administratif de son activité (assurance, statut social...),
- peut être amené(e) à collecter les documents comptables et financiers permettant la tenue d'une comptabilité,
- peut être amené(e) à définir sa stratégie de promotion et de commercialisation de ses produits,
- peut être amené(e) à prendre contact et à travailler avec les différentes administrations pour mener à bien son projet.

Il/elle peut également assurer des activités de tutorat des personnels en formation professionnelle dans la structure conformément à la législation en vigueur.